



Minute sécurité

Protocole de communication lors des opérations de levage

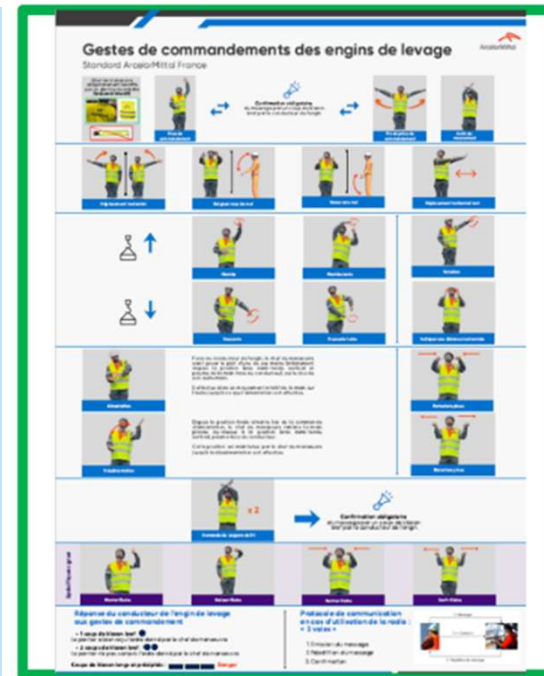


Le protocole de communication entre le chef de manœuvre et le conducteur de l'engin doit être défini avant de démarrer l'opération de levage (MOS, 5mn avant d'agir, brief de début d'intervention).

Ce protocole peut utiliser les moyens de communication suivants :

- Oral à partir d'une radio (talkie-walkie)
→ **le téléphone portable est interdit**
- Combiné visuel-sonore par gestes de commandement pour le chef de manœuvre et coups de klaxon pour le conducteur de l'engin

En cas d'utilisation des gestes de commandement, ceux-ci ne doivent être utilisés que par une seule et unique personne : le chef de manœuvre.



Communication par radio



Standard AMF chef de manœuvre : [AMF securite - Documents - Standard Chef de Manoeuvre - Tous les documents](#)

Règle d'or n° 5

Je respecte toutes les règles concernant la manutention des charges et ne me tiens jamais sous une charge

